



Programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le REV dans le contexte de la pandémie de COVID-19

7 octobre 2020

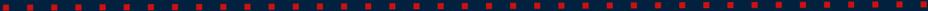
Montréal 

CONTEXTE

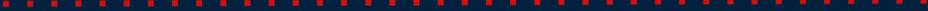


Photo: Adil Boukind Le Devoir

- Le Réseau express vélo (REV) est essentiel pour assurer la sécurité des usagers sur la route.
- Alors que les travaux d'aménagement se réalisent en contexte de crise sanitaire, la santé du commerce de détail peut être particulièrement affectée.
- Pour accompagner les commerçants pendant cette période difficile, un programme adapté leur est offert, pendant la période d'état d'urgence de la Ville.
- Le programme viserait les secteurs de la phase 1 de l'aménagement du REV dont les travaux ont cours à partir de 2020 (685 commerces concernés), soit les secteurs suivants:
Berri/Lajeunesse/Saint-Denis - Peel - Bellechasse
St-Antoine/Viger et Souigny



PARAMÈTRES DU PROGRAMME



CLIENTÈLE VISÉE



Le programme s'adresse aux entreprises situées dans un secteur désigné et qui opèrent une activité commerciale.

Sauf :

- Les services en finance et assurance (secteur 52) autres que les services d'agences et courtiers d'assurances (groupe 5242) et la prestation de services immobiliers (sous-secteur 531), autres que les bureaux d'agents et de courtiers immobiliers (groupe 5312) et les services de mini-entrepôts en libre-service (classe 53113).

À l'exception d'une entreprise qui :

- a) est listée au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- b) est un organisme public visé à l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1);
- c) est en faillite avant la date d'approbation de la subvention;
- d) a cessé d'exploiter l'établissement avant la date d'approbation de la subvention;
- e) a commencé à exploiter un établissement situé dans un secteur désigné après l'entrée en vigueur du présent règlement;
- f) exploite un établissement situé à l'intérieur d'une station de métro ou d'un établissement d'enseignement, sauf s'il dispose d'un accès direct sur une voie publique ou dans un immeuble visé par une procédure d'expropriation ou une réserve foncière.

MODALITÉS DIVERSES

- Possibilité de soumettre une demande par établissement;
- Montant forfaitaire de subvention accordé en fonction de paliers qui sont déterminés en fonction de la superficie du commerce;
- Le programme sera disponible à son entrée en vigueur soit vers la fin novembre 2020. Il prendra fin à la date qui survient la première, soit le 31 octobre 2021 ou lors de la fin de l'état d'urgence de la Ville;
- Les subventions seront versées en 2021.

Liste des documents à remettre pour déposer une demande :

- 1° l'état de renseignement au Registre des entreprises du Québec;
- 2° le cas échéant, un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom;
- 3° si l'entreprise est locataire de l'établissement, une copie de son bail;
- 4° si l'entreprise est locataire de l'établissement mais que son bail n'indique pas la superficie occupée ou si elle n'est pas locataire, une déclaration sous serment indiquant la superficie de l'établissement accompagnée d'un plan de l'immeuble sur lequel est identifié l'espace occupé par l'établissement;
- 5° le formulaire fourni par la Ville.

BUDGET ET MONTANTS DE SUBVENTION



1,5 M\$ sont
alloués au programme
pour 2021

Superficie (en m2)	Montant de subvention
186 et moins (soit 2000 pi2)	2 500 \$
187 - 463 (soit 2001 pi2 à 4999 pi2)	3 750 \$
464 et plus (soit 5 000 pi2)	5 000 \$

CALENDRIER D'APPROBATION



7 OCTOBRE
COMITÉ EXÉCUTIF

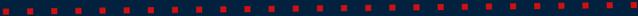
19 OCTOBRE
CONSEIL MUNICIPAL

22 OCTOBRE
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - AVIS DE MOTION

19 NOVEMBRE
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - ADOPTION

ANNÉE 2021
VERSEMENT DES SUBVENTIONS

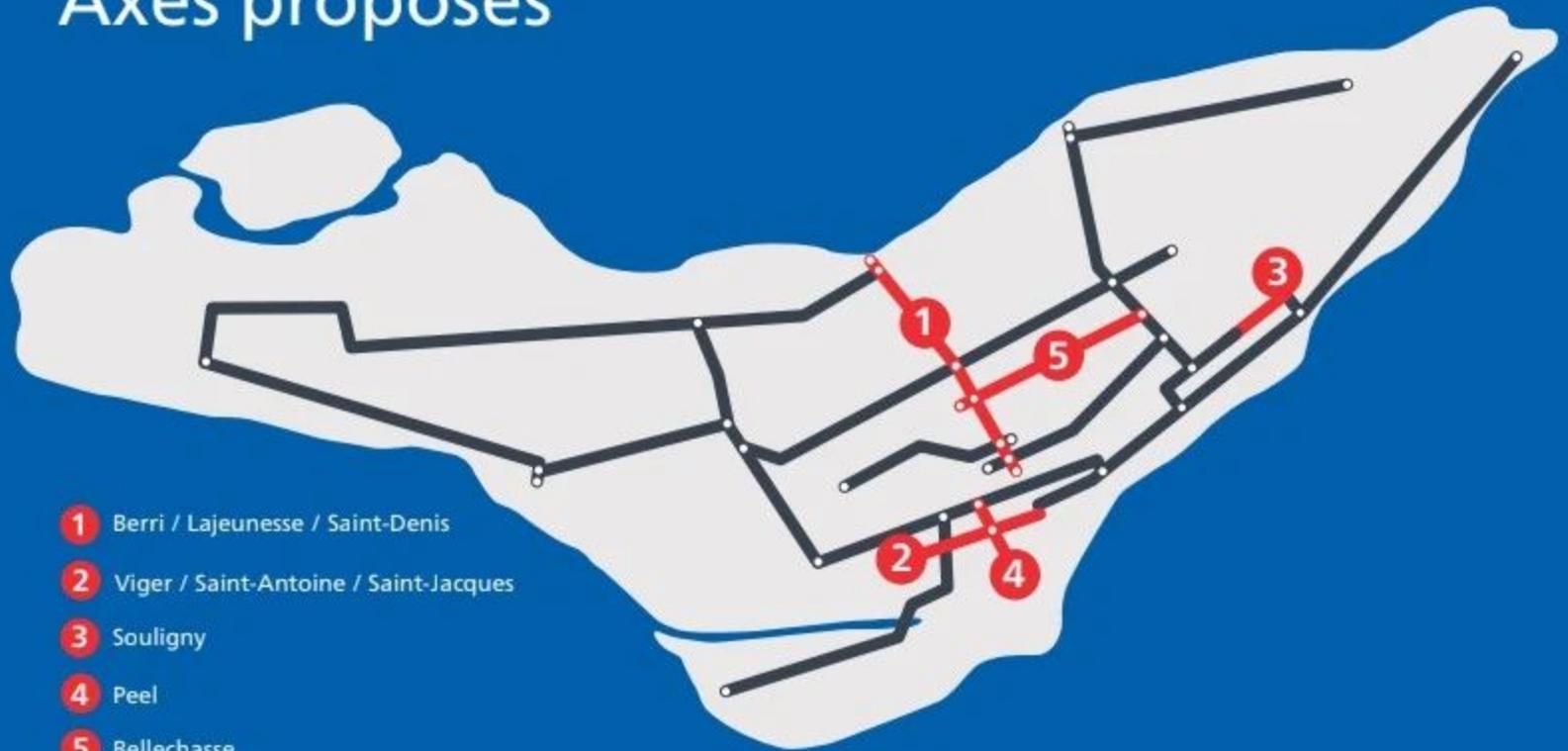
31 OCTOBRE 2021 OU FIN DE L'ÉTAT D'URGENCE
DE LA VILLE
DATE LIMITE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE



SECTEURS INCLUS
AU PROGRAMME



Axes proposés



- 1 Berri / Lajeunesse / Saint-Denis
- 2 Viger / Saint-Antoine / Saint-Jacques
- 3 Souigny
- 4 Peel
- 5 Bellechasse

Montréal 

7.10.2020